

L'énergie

J'ai récemment signé avec la Saskatchewan et le Manitoba ainsi qu'avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest une nouvelle entente sur la conservation de l'énergie et les nouvelles formes d'énergie. Ce sont là des mesures que nous avons déjà prises, et nous avons l'intention non seulement d'encourager les Canadiens à laisser de côté la consommation du pétrole pour se tourner vers d'autres formes d'énergie, mais aussi de les encourager par tous les moyens à conserver davantage l'énergie.

C'est ainsi, par exemple, que nous avons consacré plus de 200 millions de dollars cette année au programme EnerSage pour encourager les Canadiens à isoler leurs maisons d'une façon beaucoup plus efficace que nous l'avons fait dans le passé. Nous avons déjà accordé certains contrats pour favoriser une meilleure isolation de tous les édifices fédéraux à travers le Canada. Nous avons lancé une campagne d'éducation populaire importante que les progressistes conservateurs s'amuse à décrier, mais qui est extrêmement importante justement pour atteindre cet objectif. Si j'avais quelque analogie à faire à ce sujet, je la ferais avec la politique du gouvernement canadien vers 1974 ou 1975, alors que le gouvernement avait lancé sa nouvelle perspective sur la santé des Canadiens, politique qui a fait son chemin non seulement au Canada, mais à l'étranger, qui a été reconnue internationalement comme étant à la fine pointe, encore une fois, des politiques gouvernementales en matière de santé. Ce que nous voulons faire dans le domaine de l'énergie, c'est quelque chose d'analogue. Qu'est-ce que cela signifie? C'est qu'il s'agit de faire confiance aux citoyens, de se rendre compte que le citoyen lui-même peut, si le gouvernement lui indique les orientations de sa politique, modifier son mode de vie et est prêt à coopérer de façon à atteindre des objectifs clairs et bien définis qui sont dans son propre intérêt et celui de l'ensemble du pays. Cette orientation fondamentale c'est celle que le gouvernement a l'intention de continuer, n'en déplaise à l'opposition, en faisant appel à chaque citoyen canadien, en lui demandant de faire sa part pour s'assurer que le Canada deviendra véritablement et complètement autonome en matière énergétique durant cette décennie.

[Traduction]

Par conséquent, monsieur l'Orateur, qu'il s'agisse, pour assurer notre sécurité énergétique, d'accroître notre production de pétrole, d'insister davantage sur l'économie ou de substituer au pétrole d'autres formes d'énergie, ces trois initiatives sont essentielles à toute politique de l'énergie pour le Canada. Ce sont là les principes sur lesquels se fonde notre approche de la question du pétrole et du gaz naturel. Dans quelques semaines, le gouvernement fédéral rendra public un programme national de l'énergie qui complétera toutes les mesures qu'il a prises ces derniers mois et que les précédentes administrations libérales ont prises depuis 1974.

Ce que nous ne ferons jamais, c'est de suivre l'exemple du gouvernement conservateur précédent qui a présenté un budget truffé d'augmentations de toutes sortes pour le pétrole et le gaz, mais sans prévoir de programme pour assurer l'avenir énergétique des Canadiens. Au lieu de cela, nous allons tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs que nous nous sommes fixés et tenir les promesses que nous avons faites aux

Canadiens en ce qui a trait à la sécurité de l'approvisionnement, à l'équité des prix et à la possibilité de participer aux divers programmes.

M. Waddell: Parlez-nous des prix.

M. Lalonde: Pour assurer la sécurité de l'approvisionnement, nous allons mettre fin à la dépendance du Canada à l'égard du pétrole importé, et ce, bien avant la fin de la présente décennie.

Des voix: Bravo!

M. Lalonde: Pour assurer l'équité des prix, nous allons aligner le prix canadien du pétrole sur nos coûts de production, indépendamment des caprices de l'OPEP, le cartel international du pétrole.

● (1640)

M. Crosby: Pourquoi ne l'appellez-vous pas le prix «fait au Canada».

M. Lalonde: Il s'agira en effet d'un prix «fait au Canada» puisqu'il sera fonction du coût de production chez nous.

Une voix: Est-ce encore le prix dont vous parliez l'an dernier?

M. Lalonde: Par souci d'équité, nous partagerons mieux et plus justement les revenus du pétrole entre le gouvernement fédéral et les gouvernements des provinces productrices.

Mon collègue le député de Vancouver Kingsway (M. Waddell) a mentionné les proportions actuellement en vigueur, à savoir 45 p. 100 des revenus pour les provinces productrices, 45 p. 100 pour le secteur privé et 10 p. 100 pour le fédéral. J'aimerais rappeler quelle est la situation dans les autres États fédératifs où les ressources sont la propriété des États ou des provinces. Au Texas, par exemple...

Une voix: Oh, oh!

M. Lalonde: Il semble qu'un conservateur panique de l'autre côté. Aurait-il peur des faits? Au Texas, les recettes sont partagées de la façon suivante: 48 p. 100 au producteur, 17 p. 100 au gouvernement de l'État et 35 p. 100 au gouvernement fédéral. Voilà la situation aux États-Unis, dont nos amis sont tellement enchantés.

Une voix: Et en Alaska?

M. Lalonde: La situation est à peu près la même en Alaska. Je vous conseille de vous renseigner pour avoir une idée de ce qui s'y passe.

Quelle est la situation en Australie, qui a un régime très semblable au nôtre?

Une voix: Le Sénat australien est élu.

M. Lalonde: Les recettes sont partagées à raison de 37 p. 100 au producteur, 15 p. 100 au gouvernement de l'État et 48 p. 100 au gouvernement fédéral. L'Australie est un État fédéral...

M. l'Orateur adjoint: A l'ordre, je vous prie. Le député d'Athabasca (M. Shields) invoque le Règlement.

M. Shields: Monsieur l'Orateur, le ministre accepte-t-il de répondre à une question maintenant ou préfère-t-il attendre à la fin de son discours?